

Michel Donda

De: Mairie St Colomban des Villards <mairie-st.col@wanadoo.fr>
Envoyé: vendredi 22 janvier 2016 16:19
À: michel.donda@cegetel.net
Objet: TR: Domaine skiable - informations

Monsieur,

Concernant l'ouverture du télésiège de Charmettes et de la pistes des Bouyans, et suite à nos informations du 20 janvier dernier, nous tenons à vous faire part des actions réalisées par la commune depuis :

- Mercredi 20 janvier au soir : Entrevue à 3 entre le Préfet de la Savoie, le Sous-Préfet de Saint Jean de Maurienne et le Maire de Saint Colomban des Villards,
- Jeudi 21 au matin très tôt : Entretien entre la commune et un spécialiste des risques en montagne,
- Jeudi matin : la Satvac informe la commune d'une ouverture restreinte du télésiège de Charmettes et de la piste des Bouyans à compter de vendredi 22 à partir de 10h,
- Vendredi 22 en fin de matinée, les services de l'Etat et le Sous-Préfet informe la commune de l'avis défavorable pour le déclenchement dérogatoire en hélicoptère pour le secteur concerné.
- Depuis ce vendredi, l'ouverture partielle du secteur de Charmettes est effective.

Pour répondre à de nombreuses sollicitations concernant le risque d'avalanche, le "bulletin d'estimation du risque d'avalanche sur le massif Maurienne" indique un risque évoluant des niveaux 2 à 3 selon les altitudes depuis mercredi 20 janvier, sur une échelle de 1 à 5 (1 = faible, 2 = limite, 3 = marque, 4 = fort, 5 = très fort). Les jours précédents, le risque évoluait entre les niveaux 3 et 4 selon les altitudes. Des opérations de déclenchement avaient été réalisées par les moyens habituels.

Nous vous prions de croire, Monsieur, en nos sentiments dévoués.

Pierre-Yves BONNIVARD (CV)

Maire
Commune de Saint Colomban des Villards
Tél.: 04.79.56.35.72
Fax.: 04.79.59.42.81
Email : mairie-st.col@wanadoo.fr

De : Mairie St Colomban des Villards [mailto:mairie-st.col@wanadoo.fr]
Envoyé : mercredi 20 janvier 2016 17:38
À : 'michel.donda@cegetel.net'
Objet : TR: Domaine skiable - informations

Monsieur,

Suite à la non exploitation du télésiège de Charmettes, la non assurance de la liaison Saint Colomban - Sybelles, et à notre information du 18 janvier, nous vous informons des démarches engagées par la commune ces deux derniers jours :

- la commune est dans l'attente de la validation préfectorale d'un déclenchement dérogatoire en hélicoptère,
- mardi 19 janvier, des discussions ont été tenues avec certains responsables de la SATVAC,

- mercredi 20 janvier au matin, un expert dans l'analyse des manteaux neigeux a été contacté par la commune pour une expertise sur le terrain et une analyse complète du secteur dans les prochaines heures.

Bien conscients des préjudices occasionnés à la commune de Saint Colomban et à l'économie villarinche, nous ne manquerons pas de vous tenir informés de la suite des événements.

Nous vous prions de croire, Monsieur, en nos sentiments dévoués.

Pierre-Yves BONNIVARD (CV)

Maire

Commune de Saint Colomban des Villards

Tél.: 04.79.56.35.72

Fax.: 04.79.59.42.81

Email : mairie-st.col@wanadoo.fr

De : Mairie St Colomban des Villards [<mailto:mairie-st.col@wanadoo.fr>]

Envoyé : lundi 18 janvier 2016 09:47

À : 'michel.donda@cegetel.net'

Objet : Domaine skiable - informations

Monsieur,

Suite à la non exploitation du télésiège de Charmettes depuis le début de saison et notamment ces derniers jours malgré l'enneigement suffisant, une commission municipale de sécurité lancée vendredi 15 au matin s'est réunie le samedi 16 à 8h30.

Lors de cette commission, le PDG de la SATVAC a expliqué que les pentes de Charmettes au-dessus de la piste des Bouyans présentaient un risque d'avalanche élevé suite aux fortes pluies d'il y a 10 jours.

La commune a donc proposé un déclenchement par hélicoptère avec prise en charge des frais d'hélicoptère par la mairie.

Samedi après-midi vers 15h, la commune apprend que le déclenchement par hélicoptère existant sur la commune et établi par l'exploitant des remontées mécaniques n'est pas opérationnel puisque la SATVAC n'a pas fait pour cette saison auprès de la Préfecture la demande d'agrément de l'hélicoptère nécessaire au déclenchement.

La commune doit donc passer par un déclenchement par hélicoptère dérogatoire validé par la Préfecture.

Cette demande a été formulée samedi en fin d'après-midi et un point sur cette situation a été fait avec le Sous-Préfet de Saint Jean de Maurienne ce dimanche soir.

Telles sont les démarches qui ont été engagées à cette heure.

Nous vous prions de croire, Monsieur, en nos sentiments dévoués.

Pierre-Yves BONNIVARD (CV)

Maire

Commune de Saint Colomban des Villards

Tél.: 04.79.56.35.72

Fax.: 04.79.59.42.81

Email : mairie-st.col@wanadoo.fr